

Association des propriétaires des Villas de l'Anse



Communiqué 2022-12 (2022-07-09)

Assemblée générale 2022 Avis de convocation

**Lundi, 8 août 2022 à 19 heures
Auditorium des Tisserands
Espace culturel de Magog
90 rue Saint-David. Magog, J1X 0H9**

Conformément à l'article 16 du *Règlement général* de l'Association, les membres sont convoqués à l'Assemblée générale annuelle 2022 qui se tiendra, en présence des membres, le 8 août 2022 à 19:00 à l'auditorium des Tisserands à Magog.

Tous les membres en règle sont conviés à se rendre sur place. Aucune inscription au préalable n'est requise et la réunion ne se tiendra pas de façon virtuelle.

Vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour préliminaire de l'AGA 2022.

Tous les documents afférents à l'AGA 2022 sont accessibles sur le site WEB de l'Association. Vous pouvez y accéder à partir de la **Section membres** du site de l'Association (www.villasdelanse.com). Nous vous rappelons que vous devez avoir en main votre identifiant, qui est votre adresse courriel, et votre mot de passe. Au besoin, vous pouvez utiliser le lien **Mot de passe oublié?** À défaut d'avoir ces informations, veuillez en faire la demande à info@villasdelanse.com au préalable.

En prenant connaissance de l'ordre du jour, vous constaterez que plusieurs sujets importants d'intérêt général seront traités à l'AGA 2022. Nous vous invitons à prendre connaissance des documents qui ont été préparés dans ce sens. Tel qu'il vous a été mentionné récemment, une révision du Règlement de l'APVA a été préparée par le CA. Nous portons à votre attention les documents qui sont déposés sur le site WEB et nous vous rappelons l'importance d'en prendre connaissance avant la tenue de l'AGA.

Formulaire de procuration

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'AGA 2022, vous pouvez, en vertu de l'article 20.1 du *Règlement général*, désigner un autre membre de l'Association comme fondé de pouvoir en utilisant le **formulaire de procuration** ci-joint qui doit être acheminé à : conseil@villasdelanse.com **au plus tard le 7 août 2022**.

Questions et commentaires des membres à l'AGA 2022

Diverses périodes de questions sont prévues à l'ordre du jour. Vous pouvez aussi acheminer vos questions à l'avance si vous le souhaitez. Le cas échéant, veuillez les transmettre à info@villasdelanse.com avant le 2 août 2022. Les questions seront répondues lors de l'AGA.

Le Domaine des Villas de l'Anse est non seulement un cadre géographique, mais aussi un milieu de vie et de fraternité entre tous ses résidents. L'Assemblée générale est un rendez-vous annuel à ne pas manquer puisqu'il permet à chaque membre de prendre part aux décisions qui les concernent assurant ainsi la pérennité du Domaine.

Nous vous y attendons en grand nombre.

Le Conseil d'administration